

2. juillet 2010

Communiqué de presse

Trop d'ozone dans l'air

Les concentrations d'ozone mesurées cet après-midi dans plusieurs stations (voir tableau) ont dépassé la valeur de 180 µg/m³ ce qui correspond à une fois et demie la valeur limite d'immission de l'Ordonnance suisse sur la protection de l'air. Les directeurs cantonaux de l'environnement appellent la population à agir pour diminuer les émissions polluantes et recommandent également d'éviter les efforts physiques intenses en plein air.

Sites où des valeurs d'ozone supérieures à 180 µg/m ³ ont été mesurées le 2 juillet 2010						
Emplacement	12 h	13 h	14 h	15 h	16 h	17 h
VD, Morges	122	144	155	163	171	191
VD, Nyon	147	168	186	194	183	183
BE, Moutier	170	176	167	168	173	181
BL, Liestal-LHA	133	158	170	174	181	172
BS, Bettingen-Chrischonatum	154	163	176	184	175	175
SO, Dornach-Schulhaus-Brühl	158	173	184	203	195	182
NABEL, Basel-Binningen	145	174	185	171	166	161
GL, Glarus-Feuerwehrstützpunkt	107	143	169	171	172	186
ZH, Zürich-Heubeeribühl	145	160	179	192	197	189
ZH, Zürich-Schimmelstrasse	135	161	182	186	168	173
NABEL, Dübendorf-EMPA	142	160	188	203	197	192
NABEL, Zürich-Kaserne	135	166	187	193	184	187
SZ, Tuggen-Mehrzweckhalle	130	159	170	178	187	196
NABEL, Tänikon	137	159	173	184	185	179
TI, Bodio	95	131	154	181	176	177
TI, Chiasso	126	157	168	172	186	225
TI, Lugano-Pregassona	155	176	175	181	183	181
TI, Mendrisio-A2	143	186	181	190	196	233
NABEL, Lugano-Universita	142	176	186	186	193	190
Données: valeurs actuelles des cantons et de l'OFEV (NABEL)						
Traitement des données: METEOTEST, Berne (actualisation à 17:35)						

Prévisions pour le lendemain :

Compte tenu des conditions météorologiques, il est probable que les concentrations d'ozone en Suisse resteront comparables, demain.

D'autres dépassements du seuil d'information au Nord des Alpes et au Sud des Alpes sont prévisibles.

Recommandations générales :

D'une manière générale, séjourner à l'extérieur pour des activités de loisirs usuelles, comme p. ex. une promenade, la baignade ou un pique-nique, ne pose pas de problème. Les personnes sensibles risquent toutefois de ressentir des irritations des muqueuses des yeux, du nez et de la gorge. En cas d'activités physiques intenses, ces personnes peuvent aussi subir une diminution de leur capacité respiratoire.

Les manifestations sportives, les sports d'endurance et les activités physiques intenses en plein air devraient être planifiées de façon à ce que les efforts majeurs soient produits lorsque les concentrations sont les plus basses (essentiellement le matin). Aucune exigence de performance ne devrait être imposée aux personnes qui se plaignent de symptômes dus à l'ozone. Il est recommandé de pratiquer le sport, là où il fait plus frais et dans des endroits ombragés par exemple en forêt, plutôt que dans les champs, afin de ménager les organismes.

Ce que chacun peut faire pour améliorer la situation :

- Se déplacer à vélo, à pied, utiliser les transports publics au lieu de prendre sa voiture.
- Partager sa voiture avec des personnes accomplissant le même parcours plutôt que de rouler seul/e dans son véhicule.
- Utiliser aussi peu que possible des moteurs à deux temps, des voitures sans pot catalytique et des moteurs diesel de plus de 10 ans.
- Utiliser des machines et appareils de jardinage et de bricolage électriques plutôt que des moteurs à essence. Si des moteurs à essence sont inévitables, privilégier les moteurs à 4 temps et l'essence alkylée pour machine.
- Employer des produits contenant peu ou pas de solvants (par exemple les peintures, produits de nettoyage, colles, sprays aérosols et produits de traitement du bois).

Renseignements durant les heures de bureau:

Bureau:		Personne de contact:	Téléphone:
AG	BVU, Abteilung Umwelt	Sekretariat	062 835 33 60
AI	Amt für Umweltschutz Appenzell	Sekretariat	071 788 93 41
AR	Amt für Umwelt Appenzell Ausserrhoden	Peter Federer	071 353 65 35
BE	beco Immissionsschutz Bern	Sekretariat	031 633 57 80
BL / BS	Lufthygieneamt beider Basel	Sekretariat	061 552 56 19
FR	Service de l'environnement du canton de Fribourg	Secrétariat	026 305 37 60
GE	Service cantonal de protection de l'air du canton de Genève	Françoise Dubas	079 248 64 26
GL	Amt für Umweltschutz Glarus	Jakob Marti	055 646 64 60
GR	Amt für Natur und Umwelt Graubünden	Sekretariat	081 257 29 46
JU	Office de l'environnement	Secrétariat	032 420 48 10
LU	Umwelt und Energie Kanton Luzern	Hansruedi Arnet	041 228 60 68
NE	Service de la protection de l'air du canton de Neuchâtel	Denis Jeanrenaud	032 889 67 30
NW	Amt für Umwelt Nidwalden	Hansrudolf Leu	041 618 75 07
OW	Amt für Landwirtschaft und Umwelt Kanton Obwalden	Marco Dusi	041 666 63 02
SG	Amt für Umweltschutz St. Gallen	Sekretariat	071 229 30 88
SH	Amt für Lebensmittelkontrolle und Umweltschutz Schaffhausen	Peter Maly	052 632 75 36
SO	Amt für Umwelt Solothurn	Sekretariat	032 627 24 47
SZ	Amt für Umweltschutz Schwyz	Sekretariat	041 819 20 35
TG	Amt für Umwelt Kanton Thurgau	Robert Bösch	052 724 27 92
TI	Ufficio protezione aria, Cantone Ticino	Luca Colombo	091 814 37 38
UR	Amt für Umweltschutz Uri	Alexander Imhof	041 875 24 49
VD	Service de l'environnement et de l'énergie du canton de Vaud	Sylvain Rodriguez	021 316 43 63
VS	Service de protection de l'environnement Valais	François Coquoz	027 606 31 96
ZG	Amt für Umweltschutz des Kantons Zug	Gabriele Llopart	041 728 53 84
ZH	AWEL Abt. Lufthygiene	Sekretariat	043 259 30 53
ZUDK	Sekretariat, AfU ZG	Rainer Kistler	041 728 53 71
FL	Amt für Umweltschutz Liechtenstein	Norbert Ritter	004232366891
Stadt Luzern	Umweltschutz Stadt Luzern	Peter Schmidli	041 208 83 38
Stadt Zürich	Umwelt- und Gesundheitsschutz Zürich	Jürg Brunner	044 412 28 32
Stadt Winterthur	Winterthur Umwelt- und Gesundheitsschutz	Anna Roschewitz	052 267 53 02
OFEV	Service de presse		031 322 90 00

Des informations détaillées sur les valeurs actuelles mesurées dans les différentes régions et sur l'ensemble de la Suisse sont publiées sur le site internet de Cercl'Air : www.ozone-info.ch et sur le site de l'OFEV : www.environnement-suisse.ch/air, sur le Télétex TSF p. 666 et par le service SMS (n° 20120 plus AIR plus l'abréviation cantonale).

La DTAP informe lorsque la valeur limite est dépassée de 50 %

Valeur limite d'immission. La valeur limite d'immission de l'Ordonnance suisse sur la protection de l'air (OPair) de $120 \mu\text{g}/\text{m}^3$ (valeur horaire) vise à assurer la protection de la santé et de l'environnement. Elle ne doit pas être dépassée plus d'une heure par année.

Seuil d'information. La Conférence des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP) a décidé le 21 avril 2005, en accord avec les représentants de la Confédération, d'informer activement la population lorsque les concentrations d'ozone sont excessivement élevées. Cette démarche s'inspire du seuil européen d'information situé à $180 \mu\text{g}/\text{m}^3$. Cette valeur correspond à une fois et demie la valeur limite d'immission de l'OPair.

Seuil d'alarme. Lorsque la valeur de $240 \mu\text{g}/\text{m}^3$ est dépassée pendant trois heures consécutives et que cela risque de se poursuivre les jours suivants, les cantons concernés mettront en œuvre les mesures temporaires qu'ils ont adoptées (p. ex. des limitations de vitesse sur le réseau autoroutier). Le Tessin et les Grisons, ainsi que Genève, ont envisagé de telles mesures, notamment du fait que les concentrations les plus élevées sont enregistrées au sud des Alpes.

Lutte contre le smog estival en Suisse. La Confédération, les cantons et les communes ont adopté des mesures efficaces au cours des 20 dernières années pour lutter contre le smog estival et l'ozone. Ainsi, les émissions de polluants précurseurs de l'ozone ont pu être réduites de moitié. Cependant, pour résoudre le problème de l'ozone, les efforts sont à poursuivre en Suisse et au niveau international en appliquant des mesures durablement efficaces. Parmi ces mesures techniques, on peut citer les mesures d'épuration des gaz d'échappement ou l'encouragement à l'utilisation des transports publics.